PHILADELPHE OU SÔTÊR? A PROPOS D'UN HYMNE DE CALLIMAQUE

PAR

JEAN CARRIÈRE

(Toulouse)

Personne ne doute plus guère aujourd'hui que Callimaque n'ait été un virtuose de l'ambiguïté poétique : ambiguïté des sujets, des personnages et presque des mots. Les récents travaux de K. J. Mac Kay ont dégagé plus nettement qu'aucun autre ce caractère de l'art propre au grand chef d'école, qui a systématiquement, peut-on dire, recouru au *sophisma* ou à *l'artifice*, surtout dans ses *Hymnes*, où se réaffirment les principes de la poésie savante hellénistique, et dans lesquels le poète de cercle rejoint si habilement, par le jeu des allusions cachées ou discrètes, le poète de cour [1]. On ne saurait, à mon sens, reprocher à l'auteur l'incisive netteté de sa thèse, et je suis d'autant moins tenté de le faire que j'irais, dans ce sens, plus loin que lui encore. Il est un *Hymne* au moins pour lequel la matière de la critique ne me paraît pas épuisée : c'est l'*Hymne à Zeus*, qui tourne, nous dit-on souvent, à l'éloge de Ptolémée Philadelphe, qui n'est conçu même, ajoute-t-on, qu'en vue de cet éloge [2], auquel sont consacrés les vingt vers (v. 70—90) qui précèdent le salut final.



Ces vingt vers nous parlent des chefs (πτολίαρχοι) ou Rois, que Zeus « a choisis pour lui-même » — entendons comme ses homologues humains et ses dévoués serviteurs, car « ils viennent de lui » (v. 73—74, 79) — et à qui il a réservé richesse et honneur, comme par exemple au Prince qui règne. Mais il n'y est nullement précisé quel est ce Prince, et seule la date supposée de l'hymne (280 environ), rapprochée, je pense,

[1] Principalement : *The poet at play, Kallimachos, The bath of Pallas* (Mnem., Suppl. 6, 1962) et *Erysichton, A Callimachean comedy* (Mnem., Suppl. 7, 1962).

[2] Em. Cahen, éd. Belles-Lettres, p. 33—35 ; *Callimaque . . .*, *Commentaire*, 1930, passim

StCl, XI, 1969, p. 85—93, Bucureşti

d'une phrase de Suidas, selon qui Callimaque a vécu au temps de Ptolémée Philadelphe (. . . ἐπὶ δὲ τῶν χρόνων ἦν Πτολεμαίου τοῦ Φιλαδέλφου) [3], a fait supposer, un peu hâtivement sans doute, que l'éloge final de cet hymne était celui de ce souverain *jeune*. En effet, à cette époque, le deuxième Lagide vient d'accéder au trône (283), il a vingt-cinq à vingt-huit ans, un bel avenir lui est promis. C'est donc au *jeune* roi, insiste-t-on bien, que s'adresse naturellement ce poème où sont longuement évoqués la naissance, puis la prime jeunesse de Zeus (v. 4—56) [4].

Je fais observer tout de suite qu'il n'y a aucun rapport entre la jeunesse d'un prince à son avènement et celle d'un bébé en nourrice, fût-il dieu, que d'ailleurs le retour du poète sur le premier bain de l'enfançon encore en langes n'aurait guère flatté le souverain invité à s'y reconnaître [5]. Mais en outre, d'assez sérieuses difficultés surgissent quand on se livre à l'exégèse des vers 57—67, où la critique croit découvrir une allusion précise aux débuts du règne de Philadelphe.

Voici ce passage, qu'il conviendra de bien scruter :

'Αλλ' ἔτι παιδνὸς ἐὼν ἐφράσσαο πάντα τέλεια·
τῷ τοι γνωτοὶ προτερηγενέες περ ἐόντες
Οὐρανὸν οὐκ ἐμέγηραν ἔχειν ἐπιδαίσιον οἶκον.
60 Δηναιοὶ δ'οὐ πάμπαν ἀληθέες ἦσαν ἀοιδοί.
Φάντο πάλον Κρονίδησι διάτριχα δώματα νεῖμαι·
τίς δέ κ'ἐπ' Οὐλύμπῳ τε καὶ Ἄιδι κλῆρον ἐρύσσαι,
ὃς μάλα μὴ νενίηλος; ἐπ' ἰσαίῃ γὰρ ἔοικε
πήλασθαι· τὰ δὲ τόσσον ὅσον διὰ πλεῖστον ἔχουσι.
65 Ψευδοίμην ἀΐοντος ἅ κεν πεπίθοιεν ἀκουήν.
Οὔ σε Θεῶν ἐσσῆνα πάλοι θέσαν, ἔργα δὲ χειρῶν,
σή τε βίη τό τε κάρτος, ὃ καὶ πέλας εἵσαο δίφρου.

« Mais encore enfant par l'âge, ta pensée était toute mûre. Aussi tes frères, bien que tes aînés, ne te disputèrent point ta juste part, la Maison Céleste. Histoires mensongères que celles des vieux aèdes ! C'est au sort, disent-ils, que les trois Cronides firent partage de leurs domaines. Mais qui donc irait tirer les sorts entre l'Olympe et l'Hadès ? Qui donc, à moins d'être insensé ? Pour tirer au sort, il faut des lots égaux. Ici, de l'un à l'autre, quelle distance ! À mentir, que nos mensonges au moins soient pour trouver créance. Non, ce ne sont pas les sorts qui l'ont fait roi des Dieux, mais les œuvres de tes bras, mais ta Vigueur et ta Force, et tu les assis près de ton trône. » (Trad. E. Cahen).

Le dilemme mythologique, traité avec une ironique bonhomie, que pose l'attribution à Zeus de l'empire céleste face à ses deux aînés, et que Callimaque, sans égard pour les « vieux aèdes » (Homère), tranche de la

---

[3] *Lexicon*, s.u. Καλλίμαχος.

[4] Cahen, *Callimaque et son œuvre poétique*, 1929, p. 18. Vu son contenu, « l'hymne n'a de sens que s'il s'adresse au souverain tout jeune encore ».

[5] Trois vers seulement, sur plus de cinquante, pourraient sous ce rapport lui être applicables (v. 55—57).

façon la plus flatteuse pour le dieu qu'il louange, infléchit indiscutablement, on l'a toujours pensé, l'hymne vers son vrai sujet, qui est l'éloge du prince souverain d'Égypte : comme Zeus, c'est à ses mérites reconnus, suggère l'auteur, que Ptolémée doit d'avoir hérité du trône, et le maître de l'Olympe peut justement reconnaître en des princes semblables à lui les meilleurs des mortels (cf. v. 70—75). On rapporte alors le sous-entendu très probable qu'enferme le début du passage *à la querelle qui dressa Philadelphe, héritier* du trône et déjà en place, *contre les entreprises concertées de ses aînés*, dont les droits avaient été quelque peu méconnus : sévères démêlés, nous apprend l'histoire, intervenus après quelques années de règne (en 276 environ) et que l'énergie d'Arsinoé II, sa seconde épouse, l'avait conduit à dénouer brutalement, par l'exécution d'Argaeos et du « fils d'Eurydice », tandis que Magas s'apprêtait, sans succès, à envahir l'Egypte à la tête d'une armée de Cyrénéens, Céraunos s'étant de lui-même exilé [6].

Voilà ce qui recouvre, nous dit-on d'habitude, le rappel de cette succession sans orage à laquelle Poséidon, Hadès et Zeus avaient pourtant, à l'origine, des droits égaux. Mais un tel rappel était-il opportun, était-il délicat et seulement même acceptable de la part du poète de cour qu'était, dès ce moment supposé, Callimaque ? Le désaccord de la critique en mal de justification en dit long sur les difficultés que cette justification soulève. Callimaque pouvait-il sans manquer à la discrétion ou, comme nous disons, sans *gaffe*, réveiller dans l'esprit du roi et des siens le souvenir d'une âpre rivalité de palais qu'il n'avait dénouée qu'en faisant couler bon gré mal gré le sang de ses frères ? C'est, nous disent les uns, que Callimaque avait composé l'hymne avant ce dénouement tragique, peut-être même avant toute l'affaire, entre 283 et 276 ; autrement l'allusion eût été non seulement d'une maladresse choquante, mais d'une trop évidente fausseté. Mais, objectent les autres [7], même alors elle fût devenue de mauvais goût après la querelle, et la contre-vérité qui y serait apparue (« tes frères ne te disputèrent pas ta juste part ») eût rétrospectivement fait sombrer dans le ridicule le courtisan mal inspiré : ce dernier aurait plutôt modifié son texte. Ce texte, tel qu'il est, doit donc recéler une pensée plus complexe : l'allusion, volontaire, conçue après l'affaire, enferme une satire maligne

---

[6] Pausanias, I, 7. C'est notre seule autorité, mais elle n'est pas douteuse. Le fils d'Eurydice reste anonyme (ἄλλον ἄδελφον γεγονότα ἐξ Εὐρυδίκης) ; mais il avait tout autant de droits au trône que le fils de Bérénice auquel le vieux roi Sôtêr le transmit après l'y avoir associé. Sur toute cette affaire, voir A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, p. 164—167, et aussi p. 94—98. Notons que l'historien élève des doutes sur la jeunesse relative de Philadelphe par rapport à ses demi-frères (p. 94, n. 3).

[7] Le débat est ancien, et je renvoie seulement aux principaux antagonistes : Richter (*Kallim. Hymnen auf Zeus und Apollo*, Guben, 1871) ; Ehrlich (*De Callim. hymn. quaestiones chronologicae*, Berl. Philol. Abhandl., VII, 3) ; Vahlen (Berl. Sitzungsb. . . ., 1895, p. 876), selon qui l'allusion historique est absente de l'hymne ; Rannow, qui critique Vahlen (Berl. Philol. Wochenschrift, 1896, p. 483 sq.).

à l'adresse des rebelles écrasés, à l'outrance desquels s'oppose implicitement la sage compréhension des deux frères de Zeus [8].

Cette conclusion ne va pas sans quelque subtilité. L'opposition qu'elle veut faire admettre est trop fuyante, invraisemblable en outre dans son contexte, alors que le passage en établit fort nettement une autre entre le *consentement mutuel* et le *sort* le *sort*: bien étranger, dit le poète, à la décision qui favorisa Zeus, puisqu'on ne fait appel à ce moyen de partage que lorsque les lots sont de même importance (ἐπ' ἰσαίῃ γὰρ ἔοικε/ πήλασθαι, v. 63 — 4). Et ce retour au vrai contenu du passage nous fait même bien voir que le parallèle jusqu'ici tenté est boiteux. Car de quoi s'agit-il dans le mythe évoqué par Callimaque? Est-ce d'une âpre rivalité entre trois prétendants *à un même trône*, débouchant sur *l'élimination* pure et simple de deux d'entre eux, comme dans l'épisode d'actualité historique que ce mythe serait censé recouvrir? Du tout : il s'agit du partage, entre trois héritiers, d'un trop grand empire — le Monde — dont chacun doit avoir sa part (ἐπιδαίσιον οἶκον, v. 59) [9]. Cette idée d'une distribution en trois royaumes, mais distribution préférentielle que n'aurait pu régler le sort, tant les trois lots diffèrent en qualité, est le leitmotiv du passage, qui la développe à plaisir (... Κρονίδῃσι διάτριχα δώματα νεῖμαι, v. 61; τίς δέ κ' ἐπ' Οὐλύμπῳ τε καὶ Ἄιδι κλῆρον ἐρύσσαι, v. 62; ἐπ' ἰσαίῃ γὰρ...κ.τ.λ. v. 63—4; τὰ δὲ τόσσον ὅσον διὰ πλεῖστον ἔχουσι v. 64) et qui conclut ironiquement qu'un mensonge, si on le risque, doit avoir au moins les couleurs de la vérité (ψευδοίμην ἀΐοντος ἅ κεν πεπίθοιεν ἀκουήν, v. 65).

Et dès lors, dans le monde humain et dans les annales de l'histoire ptolémaïque, c'est à un *partage* aussi qu'il nous faut songer pour être sûrs de rejoindre la pensée du poète. Or de quel partage peut-il s'agir, sinon de celui dont un autre Ptolémée avait été le principal bénéficiaire? De quel empire un prince d'Égypte avait-il recueilli le meilleur lot, sinon de celui que la mort d'Alexandre avait laissé aux mains de ses généraux, qui y étaient devenus satrapes et plus tard s'étaient proclamés rois [10]? — Ce serait donc, dans ce cas, à Ptolémée Sôtêr, le propre fondateur de la dynastie des Lagides, et non à son fils Philadelphe, qu'irait l'éloge implicitement adressé au souverain par Callimaque, et c'est des dernières années de son règne (soit 286 à 283) qu'il conviendrait de dater l'hymne,

---

[8] C'est à cette dernière explication que semble bien se rallier Cahen, *Callim. et son œuvr. poét.*, p. 254—255, en précisant qu'il ne peut s'agir alors que d'une pièce d'inspiration toute personnelle, non d'un hymne vraiment religieux.

[9] Objection élevée déjà par Vahlen, *op. cit.*

[10] La qualité exceptionnelle du lot que constituait l'Égypte parmi les divers commandements militaires attribués ne fait aucun doute. Cette part est chaque fois la première mentionnée dans l'énumération que font les différents auteurs (voir suite de l'article) ; et Perdiccas sut bien, par prudence, obtenir qu'un sous-gouverneur, Cléomène, fût adjoint à Ptolémée, grand bénéficiaire du partage. Voir Bouché-Leclercq, *op. cit.*, I, p. 10.

ce que rien ne nous interdit[11]. Mais contrôlons notre hypothèse.
Elle soulève une objection préliminaire. S'il y a référence au grand fait historique du morcellement de l'empire macédonien, certains termes du texte risquent d'être inexacts. Le mythe parle d'un partage entre *frères* (γνωτοί, mot poétique évoquant surtout consanguinité), que n'étaient pas les diadoques; et mieux même, d'un partage entre frères dont les aînés laissent la meilleure part au plus jeune (προτερηγενέες περιόντες, v. 58), alors que Ptolémée Sôtêr, né vers 365, semble n'avoir pas eu ce privilège du plus jeune âge. Ajoutera-t-on que la première distribution des parts s'est faite, dans l'histoire, entre plus de trois généraux, mais bien entre dix ou onze[12], ce qui ne cadre guère avec le διάτριχα ... νεῖμαι que l'on ne peut bien entendre qu'appliqué aux Cronides? — Mais sur ce dernier point d'histoire, outre que la tradition a beaucoup varié (elle a parlé de quatre successeurs, parfois même seulement de trois[13]), n'est-il pas vraisemblable que Callimaque, simplifiant le premier la question, n'ait retenu, sur le nombre des émules de son souverain, que ceux de la *vieille garde* d'Alexandre, comme Perdiccas ou Antipatros, et plus spécialement même, parmi ces hommes de confiance, *hétaires* et *sômatophylakes* du conquérant, les futurs « diadoques », bénéficiaires de plus récents partages et futurs rois, — Antigone, Séleucos, Lysimaque, ces trois derniers étant restés d'ailleurs, avec Sôtêr, les dernières grandes vedettes de ce Proche-Orient mal pacifié? — Quant au fait que Sôtêr n'était pas d'eux tous le plus jeune, observons du moins qu'il était plus jeune qu'Antipatros et qu'Antigone, peut-être aussi que Perdiccas[14]: cet à-peu-près n'est donc guère plus gênant qu'il ne l'était lorsqu'on songeait aux frères de Philadelphe, dont tous, semble-t-il, n'étaient pas non plus ses aînés[15]. La difficulté soulevée par le trop vague mot γνωτοί (germani) ne semble pas davantage insurmontable, si l'on songe aux liens étroits qui unissaient à l'origine les membres de cette caste, de cette aristocratie militaire, ces *frères d'armes*, en somme, gens de la même *maison royale*, οἱ σύντροφοι οἱ ἐκ τοῦ γένους, diront les Chronographes pour désigner ces participants à la succession de l'empire[16] (selon eux Démétrios, Séleucos, Philippe (Arrhidée), Ptolémée): à ce titre, ils étaient compagnons et « frères », et le mot appliqué à eux jure d'autant moins que tous, peut-on dire, devinrent, alors ou

---

[11] On admet aujourd'hui que Callimaque, né vers 310, s'est définitivement établi à Alexandrie entre 290 et 285 (Cahen, Belles-Lettres, éd., p. 4). Il aurait donc, en somme, écrit l'*Hymne à Zeus* vers vingt-cinq ans.

[12] Diodore, XVIII, 3; Q. Curce, *Hist. d'Alex. de Grand,* X; Justin, XIII, iv, 10 sq. Il ne s'agit que des principaux gouvernements.

[13] Quatre, d'après les Chronographes; trois, d'après le Scholiaste de Lucien (F.H.G., III, p. 66: Perdiccas, Ptolémée, Séleucos).

[14] Antipatros était né vers 380, Antigone quelques années plus tôt encore, Ptolémée seulement vers 365—354 (*RE*, t. 23, 2, col. 1604), Perdiccas vraisemblablement en 365.

[15] Voir ci-dessus, note 6. Et Zeus lui-même, en somme, n'avait pas toujours passé pour l'aîné des fils de Cronos (N, 354; O, 166).

[16] *Chronica minora*, I, p. 447, Frick.

plus tard, parents par alliance [17]. Puis enfin, l'expression approchée n'est-elle pas de mise dans un passage à double sens, dont la signification accessoire ne doit être que suggérée par l'ensemble de l'épisode mythique, forcément plus précis, sous lequel elle transparaît ? Et ne devons-nous pas surtout, pour reconnaître cette signification valable, retrouver dans la réalité historique une *situation* et une *action* nettement semblables à celles que décrit la fable ? Or c'est bien à cette exigence que répond l'explication nouvelle, et ceci sera confirmé par les remarques complémentaires qu'on va lire.

a) Le *zétéma* — dilemme — déjà signalé plus haut (« est-ce un hasard, est-ce un partage consenti qui nous a donné Zeus pour maître ? ») se trouve être lui-même exactement applicable à la royauté de Sôtêr. A quoi ce dernier a-t-il dû de se voir attribuer l'Égypte ? Au sort, répond Justin, qui s'est fait l'écho d'une version somme toute assez improbable, mais sûrement ancienne. (*Prima Ptolemaeo Aegyptus et Africae Arabiaeque pars sorte euenit*, et plus loin : *Cum haec diuisio uelut fatale munus singulis contigisset*, . . ., etc.) [18]. A un partage et à un choix concertés, nous répond-on d'autre part. C'est la tradition qui a généralement prévalu, qu'ont accréditée Diodore et Quinte-Curce [19] : l'attribution des grandes satrapies est résultée de négociations au cours desquelles, en raison de son grand crédit, Ptolémée « choisit ou sut se faire attribuer la meilleure part » [20]. Chance ou mérite ? Nous retrouvons notre problème. Nous ne savons, il est vrai, à quand exactement remonte la tradition qu'a suivie Justin. Tout de même, ne faut-il pas penser que le poète de cour, en résolvant le problème à propos de Zeus, songe en réalité à en résoudre un autre tout actuel, c'est-à-dire à protester à mots couverts des mérites de son souverain, peut-être contre des doutes qui se seraient déjà fait jour sur les causes lointaines de sa fortune [21] ?

---

[17] Cela avait commencé en Perse, avec la famille d'Artabaze. On sait que le mot γνωτός s'entend parfois de tous les proches (Γ, 174 ; Ο, 349—350).

[18] XIII, iv, 10. L'idée du *sort* qui préside au partage est assidûment réexprimée.

[19] ... Συνεδρεύσας μετὰ τῶν ἡγεμόνων ... ἔδωκε ... (scil. Perdicca), Diod., XVIII, 3 ; *Perdica . . ., consilium principum uirorum habuit, in quo imperium ita diuidi placuit* . . ., Q. Curce, *Hist. d'Alex.*, X, qui nie en outre que cette répartition ait été prévue dans le testament d'Alexandre.

[20] Bouché-Leclercq, *op. cit.*, I, p. 10.

[21] Moins nettement, l'opposition qui ressort des deux grandes parties de l'hymne entre les enfances obscures du dieu en Arcadie et en Crète (v. 4—54) et sa puissance de maître de l'Olympe (v. 56—96) ne serait-elle pas applicable au Lagide, maintenant souverain respecté, mais de naissance injustement obscure aux yeux du poète de cour ? Parions que si Callimaque eût osé, il eût rappelé clairement le dilemme, glorieux et désobligeant tout ensemble, que posait l'origine du souverain. Car on sait quelles fables rendirent à ce premier Ptolémée l'ascendance illustre qui semblait lui faire défaut. Officiellement fils d'un Eordéen de toute petite noblesse, Lagos, mais peut-être fils de Philippe dont sa mère avait été l'amante, il revendiquait pour ancêtres, nous ne savons d'ailleurs par quel biais, ces Argéades par lesquels il pouvait remonter à Héraclès, donc à Zeus (cf. Théocrite, XVII, 26). La filiation royale ne fait, en tous cas, pas de doute pour Q. Curce (IX, 8, 33) ; Pausanias reste indécis (I, 6, 8) et Plutarque rapporte un trait plaisant sur l'indécision qui aurait été celle . . . du roi lui-même (*De nobilit.*, 19).

b) L'un des étonnements du lecteur, du moins si ce lecteur pense à Philadelphe, est d'y voir faire l'éloge de la valeur militaire de Ptolémée (« . . . tu es le pontife des dieux grâce à ta Vigueur et à ta Force, qui sont assises près du trône », v. 66—67, cf. v. 81—83). « To be sure history tells an other story », constate avec raison K. J. Mac Kay, qui nous renvoie lui-même à Gow. Nous savons assez en effet que Philadelphe n'avait nullement hérité les talents guerriers de son père, et que ce dilettante souvent hésitant, parfois poltron, fut plus ami des Muses que brillant stratège [22]. Mais ajouter « but the conceit was harmless » ne suffit pas [23]. Car Callimaque, un peu plus loin, insiste assez sur la mâle vigueur, la promptitude d'exécution que son prince savait apporter aux affaires (« le soir, il met en actes ses pensées du matin ; le soir, dis-je, les grandes, et les moindres, dès qu'il les pense, alors qu'à d'autres il faut tout un an, sinon plus », v. 87—89), pour que nous trouvions assez graves ces prétendues libertés prises avec l'histoire. Or notre poète redevient pleinement véridique si nous rapportons l'allusion à Sôtêr, à sa prompte conquête de la Syrie du Sud en 312, de la Carie, des Cyclades et de Corinthe en 309, pour ne pas parler d'autres exploits, ou de l'essor que prit si vite en tous domaines, sous son impulsion, la florissante métropole égyptienne.

c) Mais c'est au premier vers de ce placet courtisanesque que l'on surprendra, pour peu que l'on penche en faveur de notre hypothèse, le plus savoureux sous-entendu. Ou plutôt, ce sous-entendu devait accompagner le premier vers, le précéder même dans la récitation à laquelle procéda sûrement Callimaque.

Ζηνὸς ἔοι τί κεν ἄλλο παρὰ σπονδῇσιν ἀείδειν . .

Ainsi commence l'hymne. Et Em. Cahen n'a eu aucune peine à établir, d'après le caractère fort peu religieux de la pièce, qu'il fut déclamé non dans un temple, mais « au Musée, ou dans son alentour, dans un banquet de savants, au moment des σπονδαί qui marquent le début du συμπόσιον-divertissement de lettrés », explique-t-il. « Nous sommes au συμπόσιον, reprend-il plus loin [24]. La coutume hellénique était d'en marquer le début par une libation à Zeus Sôtêr. » La chose est bien connue, et je ne puis douter que le παρὰ σπονδῇσιν du poète n'ait bien ce sens : l'hymne accompagne sûrement l'offrande rituelle au dieu.

---

[22] Son premier vrai succès militaire (surfait d'ailleurs, tout au moins dans les manifestations publiques qui le fêtèrent) remonte à 272—271 : c'est l'expédition contre Antiochos. Mais l'hymne, de l'avis général, est antérieur à cette époque.

[23] Tout ceci renvoie à K. J. Mac Kay, *The poet at play* . . ., p. 13. L'appel que fait ce critique à Théocrite (Id., XVII, 56 sq.) pour une flatterie semblable à l'adresse de Philadelphe n'est guère probant, l'allusion du poète syracusain étant bien fugitive : « . . . toi, guerrier Ptolémée, la brillante Bérénice t'a donné au guerrier Ptolémée » ; c'est, ou presque, un simple et formel effet de symétrie, tout gratuit donc.

[24] *Callimaque* . . ., *Comm.*, ad loc. (cf. p. 7—8).

Mais le critique ajoute : « . . . introduction très lointaine, très discrète, de l'idée des Ptolémées sauveurs ». Non *des* Ptolémées, lui objecterai-je, non de ces θεοί σωτῆρες, mais plus précisément d'un seul d'entre eux, dont le titre glorieux de *sauveur*, qu'il portait officiellement depuis vingt ans déjà [25], était clairement reconnaissable dans la formule consacrée que venait, à ce moment, d'entendre l'assistance, τῷ Διὶ τῷ Σωτῆρι (= à Zeus-*Sôtêr*) ; formule qui le nommait sans paraître le mettre en cause, mais par là-même explicitait d'avance, avec la destination véritable de la pièce, l'assimilation de Ptolémée Sôtêr au dieu de l'Olympe, sur laquelle cette pièce était en partie composée [26]. Et c'est même, selon toute vraisemblance, grâce à cette feinte que les doubles sens offerts par ce texte ambigu à la sagacité des auditeurs pouvaient devenir accessibles, puisqu'elle leur donnait une clé qui les préparait à écouter sans peine, voire même avec un intérêt amusé ou admiratif, l'éloge spirituel du dieu et du roi conjugués.

★

Mon hypothèse ne s'appuie, certes, sur aucune preuve formelle. Mais rien, je crois, n'interdit de la hasarder ; même pas, comme je l'indiquais tout à l'heure, les trop rares indices biographiques que nous possédons sur les débuts alexandrins du poète (aux années de gêne succèdent, savons-nous, l'accès à la cour et l'emploi de νεανίσκος τῆς αὐλῆς [27], qui prouve qu'il y a été introduit tout jeune, entre vingt et vingt-cinq ans sans doute, donc avant la mort de Sôtêr). Dans la tradition du texte, aucune scholie ne nous apprend non plus que la louange qu'on y fait du Prince vise le second Lagide, mais tout vaguement « Ptolémée » [28]. Et que ce Ptolémée, premier protecteur du poète et monarque éclairé de l'Egypte nouvelle, puisse être le père de Philadelphe, n'est nullement démenti par l'histoire : on sait quel foyer de culture, d'études littéraires et scientifiques il fit de sa capitale, et Callimaque n'aurait fait que rejoindre dans son estime les Philitas de Cos, les Démétrios de Phalère et les Euclide.

---

[25] Selon l'opinion générale, depuis 304, Ptolémée l'ayant reçu sur l'ordre (sollicité) d'Ammon, après le secours qu'il avait porté aux Rhodiens contre Démétrios. Voir Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 64, et 78 n. 4.

[26] K. J. Mc. Kay trouve de bonnes raisons sans doute (*The poet at play*, p. 17) pour que le poète puisse assimiler Philadelphe à Zeus, mais l'assimilation de Sôtêr à Zeus sera toujours plus vraisemblable, parce qu'elle répond à une initiative qui remonte expressément au premier Lagide (et attestée, en particulier, par ses monnaies d'or et de cuivre portant, à partir de 305, les divers attributs de Zeus). Voir J. Tondriau, *Chronique d'Egypte*, XXIII (1948), p. 128 sq.

[27] Détail fourni par Tzetzès (voir E. Cahen, *Callim. et son œuvre . . .*, p. 28, selon qui il s'applique à « un homme jeune, introduit à la cour et approchant déjà les personnes royales »).

[28] Schol. au v. 86 : περὶ τοῦ Πτολεμαίου ταῦτα λέγει. De même v. 87, 90. Dans le cas contraire, il resterait d'ailleurs possible de la discuter (comme on l'a déjà fait pour celle, plus précise, du v. 26 de l'*Hymne* II).

Ma conclusion, si elle était admise, apporterait au poète de nouvelles couronnes. Il ne serait que mieux prouvé que la maîtrise du prochain chef d'école fut précoce, que sa poétique fut mûre dès après la vingtaine, son talent assez sûr, assez tôt reconnu pour savoir dès les premiers essais s'imposer au goût des juges du Musée. Il ne s'annoncerait que de plus loin comme le futur auteur des *Aitia*, comme le prestigieux artificier du verbe qui jongle avec le mythe comme avec l'énigme, mais qui sait composer ses surimpressions et les faire discrètement servir à la gloire du souverain.
